

DUERP : COMMENT SIMPLIFIER L'ÉVALUATION DES RISQUES DANS VOTRE ENTREPRISE

Toutes les entreprises sont tenues évaluer les risques professionnels auxquels leurs salariés sont exposés. Pour les accompagner dans cette démarche, l'Assurance Maladie – Risques professionnels et l'INRS proposent un outil en ligne, gratuit et accessible à tous.



Pourquoi évaluer les risques professionnels ?

L'évaluation des risques professionnels est une obligation légale pour chaque employeur. Elle permet d'identifier les dangers liés aux activités de l'entreprise et de les prévenir. Cette démarche doit aboutir à la rédaction d'un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) : un document qui centralise l'ensemble des risques identifiés et les mesures de prévention envisagées.

Comment fonctionne l'outil ?

Pour simplifier la création du DUERP, l'Assurance Maladie – Risques professionnels et l'INRS proposent une solution en ligne, gratuite, accessible à l'adresse suivante : inrs.fr/oira. Cet outil comprend un questionnaire adapté à chaque secteur d'activité, permettant aux employeurs d'identifier les risques liés à leur métier, de les classer et de générer automatiquement un plan d'actions de prévention.

L'utilisateur est guidé à travers plusieurs étapes :

- Préparation de l'évaluation : identification des unités de travail et des activités.
- Identification des risques : recensement des dangers potentiels liés aux activités.
- Évaluation des risques : estimation de la gravité et de la probabilité de chaque risque.
- Plan d'action : proposition de mesures de prévention adaptées.
- Édition du DUERP : génération d'un document unique personnalisé, incluant un plan d'action et des documents annexes.

Quels métiers sont couverts par cet outil ?

L'outil est décliné en plusieurs versions, chacune adaptée à un secteur d'activité spécifique. Parmi les métiers couverts, on retrouve notamment :

- « Aides et soins à la personne »
- « Agriculture tropicale »
- « Commerces et services »
- « Transport routier de voyageurs, sanitaire, de marchandises, déménagement, messagerie, fret »
- « Travail de bureau et télétravail »
- « Métiers de l'environnement »
- « Industries »

La plateforme est régulièrement actualisée pour intégrer de nouveaux secteurs d'activité et tenir compte des évolutions réglementaires. Elle constitue une aide précieuse pour les employeurs souhaitant se conformer à leurs obligations légales en matière de santé et sécurité au travail.

En savoir plus : [Découvrir l'outil](#).

Source : Preventica - Mai 2025